



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 97241

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les problèmes rencontrés par les parents de nouveau-nés allergiques aux protéines du lait de vache. En effet, lorsqu'un pédiatre diagnostique une allergie aux protéines du lait de vache, il conseille à la famille d'acheter, à juste titre, un hydrolysât de protéines, produit de substitution qui s'avère instantanément efficace. Or ce produit, loin d'être un soin de confort, indispensable pour la bonne santé de l'enfant en bas âge, s'avère, malgré son coût élevé, non remboursé depuis juillet dernier. Alors que la boîte de 900 grammes est vendue à 14 euros l'unité (dont 4 euros seulement sont remboursés par la sécurité sociale), l'impact sur le revenu des ménages est réel, notamment sur celui des plus pauvres, puisque la facture mensuelle s'élève aux environs de 250 euros. Ce traitement pouvant durer deux ans, un simple calcul montre que le coût du produit peut atteindre 6 000 euros. Ce déremboursement ne peut en aucun cas être justifié par « un service médical rendu insuffisant », et contribue à diminuer significativement le pouvoir d'achat des jeunes parents, notamment celui des moins aisés, alors qu'ils constituent au contraire une population à forts besoins. Il lui demande donc quelles solutions le Gouvernement compte-t-il prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97241

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6390